Compte-rendu du comité Syndical du SDE07 du 14 octobre 2024

Le lundi 14 octobre 2024 à 10h00, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président, du Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche.

Membres convoqués : 98
Membres présents : 50
Pouvoirs : 1
Excusés : 4
Membres votants : 51

La réunion a été ouverte par Patrick COUDENE qui a accueilli les membres du comité et a excusé les absents.

Le président Patrick COUDENE annonce que le quorum a été atteint et ouvre la séance.

Le président a ensuite énoncé l'ordre du jour de la réunion, qui comprenait les points suivants :

1. **FINANCES**
   - Décision Modificative N°2

2. **ADMINISTRATION GENERALE**
   - Présentation rapport d'activité SDE07 2023

3. **ECLAIRAGE PUBLIC**
   - Approbation mise en place de SCHEMAS DIRECTEURS D'EP

4. **IRVE**
   - Rapport d'activités Eborn

5. **CONCESSIONS**
   - Présentation CRAC ENEDIS/EDF 2023
   - Présentation CRAC GrDF 2023

6. **DIVERS**
   - Présentation Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables d'Auvergne Rhône Alpes (S3REnR) par RTE

L'ordre du jour proposé a été unanimement approuvé par l'ensemble des membres du comité.

Mme BONNET-FERRAND, Maire de la Vocance, a été désignée secrétaire de séance.

1. FINANCES

Le Budget Primitif 2024 adopté en séance du janvier dernier s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 20 096 455,93€
- Section d'investissement : 43 168 407.18€

Compte tenu de l'activité du Syndicat, il convient de réajuster les crédits suivants :

- Section de fonctionnement :
- Section d'investissement :510 425 ,20€

Ces crédits portent sur l'inscription de nouvelles opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de maîtrise des énergies ou bien encore d'ajustements budgétaires.

2.ADMINISTRATION GENERALE

Chacun des délégués du Comité syndical et chacun des 335 maires ardéchois sont destinataires du bilan d'activité de l'année du Syndicat, bilan qui retrace les moyens dont dispose le Syndicat pour mener à bien ses missions, ainsi que les principales actions conduites au cours de l'exercice précédent.

S'agissant de l'activité des Concessionnaires ENEDIS et GrDF au cours du même exercice, et de leur contrôle, des rapports particuliers sont présentés par ailleurs au Comité (CRAC 2023 – Compte Rendu d'Activité des Concessionnaires).

La loi du 12 juillet 1999 relative à la coopération intercommunale confère un caractère obligatoire à la présentation de ce bilan puisque l'article L5211-39 du CGCT prévoit que « le Président de l'établissement de coopération intercommunale adresse chaque année un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement… » dont communication doit d'ailleurs être faite auprès de l'Assemblée de chacune des collectivités adhérentes.

S'agissant des éléments financiers, il est rappelé qu'ils sont également communiqués par ailleurs à l'occasion du vote du Budget Primitif et du Compte Administratif de chaque exercice.

L'ensemble de ces documents est mis en ligne sur le site internet du SDE pour être accessible à chacun.

3. ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'adoption du principe du transfert de compétence de l'Éclairage Public en date du 06 mars 2017 en séance du Conseil Syndical et modifié en date du 13 décembre 2021 en séance du Conseil Syndical ;

Vu la possibilité de souscrire un Schéma directeur d'éclairage public inscrite dans le règlement de transfert de compétence modifié le 13 décembre 2021 en séance du Conseil Syndical.

Ce schéma directeur ayant pour but principal de réduire les consommations d'énergies, mais aussi d'améliorer la sécurité des installations et la réduction de la pollution lumineuse.

En conséquence, la commune de DORNAS a décidé d'adhérer à ce dispositif. Pour rappel, les participations communales ont désormais un étalement sur 5 ans et il y a des frais de maîtrise d'ouvrage de 2,5% sur le montant HT des travaux suite aux modifications des conditions techniques, financières et administratives du transfert de la compétence éclairage public adoptées au comité syndical du 13 décembre 2021.

*Ci-dessous exposés du plan de financement de cette collectivité, soumis à votre vote :

DORNAS (Remplacement de 98 luminaires en LED)						
Montant schéma directeur HT	110 000,00 €					
Participation SDE07	55 000,00 €					
Participation communale	55 000,00 €					
FMO	2 750,00 €					
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	

4. IRVE

Par convention datée du 3 avril 2019, les Syndicats Départementaux d'Energie (SDE) de l'Allier (SDE03), des Alpes de Haute-Provence (SDE04), des Hautes-Alpes (SYME05), de l'Ardèche (SDE07), de la Drôme (SDED), de l'Isère (TE38), de la Loire (SIEL TE), de la Haute-Loire (SDE43), de la Savoie (SDES), de la Haute-Savoie (SYANE) et du Var (SYMIELECVAR) ont formé un groupement d'autorités concédantes en vue de la passation et de l'exécution d'un contrat de concession portante sur la délégation du service public d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) dont Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a été désigné Coordonnateur du groupement.

L'organisation du contrôle de la concession et notamment l'analyse et la validation des rapports annuels du concessionnaire est réalisée par le coordonnateur.

Le Président informe à l'assemblée que la société Easycharge a présenté leur compte rendu annuel 2023 aux Autorités Délégantes le 14 JUIN 2024.

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants :

- Consommation et utilisation des bornes :
  - Progression de la quantité d'énergie délivrée, 11 143,07 MWh délivrés par le réseau eborn en 2023. Ceci représente une augmentation de 33% par rapport à 2022.
  - Evolution du nombre d'abonnés eborn avec 8 477 abonnés (particulier + flotte) soit une augmentation de 26,9 %.
  - La part des itinérants et les charges lancées par TPE représentent respectivement 38,4% et 18,67% des revenus alors que la part des abonnés eborn est 20,97%.

- Exploitation et maintenance du réseau :
  - Le taux de disponibilité moyen du réseau eborn pour le département de l'Ardèche est de 93 % soit en dessous du taux contractuel du délégataire qui est de 95 %.
  - Le délai d'intervention moyen a baissé de 120 heures à 105 heures en 2023.

- Tarification :
  - Mise en place de la pénalité post-charge le 3 juillet 2023. Cette pénalité a vocation à lutter contre les véhicules restés stationnés à la suite de leur recharge.

5. CONCESSIONS

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES ENEDIS ET EDF POUR L'ANNEE 2023

Le Président informe l'assemblée qu'ENEDIS et EDF ont présentés leur compte-rendu annuel des concessionnaires 2023 à l'occasion du Bureau Syndical du 1er juillet 2024.

Le compte-rendu d'activité 2023 d'ENEDIS et EDF détaille :

- ✓ Une synthèse de l'activité d'ENEDIS sur le territoire concédé (le développement et l'exploitation des réseaux de distribution publique, la proximité avec les clients, l'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement, les éléments financiers de la concession).
- ✓ Une synthèse de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur le territoire concédé (les évolutions législatives et réglementaires, les clients aux tarifs réglementés de vente, la relation clientèle, la solidarité).
- ✓ Les indicateurs de suivi de l'activité des concessionnaires (le réseau et la qualité de desserte, les clients, les produits et les charges d'exploitation liés à l'activité d'ENEDIS, les données patrimoniales, les flux financiers de la concession).

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

- ➢ Le domaine comptable
  - o Les recettes d'acheminement sont de 83 M€ en augmentation de 0.78 M€ (+1.0%) par rapport à 2022, malgré une baisse de l'électrique acheminée de 0.124 TWh (-6.5%).

- ➢ La continuité d'alimentation :
  - o Le **critère B HIX**(1) (hors incidents exceptionnels) de la concession est de **139 minutes,** en augmentation par rapport à 2022 (101 minutes en 2022).
  - o L'année 2023 ayant été marquée par plusieurs événements climatiques d'ampleurs : un épisode vent et neige en février et un épisode vent et orage en octobre, ce critère qualité est dégradé par rapport à l'année 2022 sans événements climatiques d'importance.
  - o Ce niveau de qualité reste supérieur à la moyenne nationale (73 minutes, en nette augmentation également), démontre la fragilité des réseaux de la concession et la nécessité d'entreprendre des travaux de fiabilisation de ses réseaux.

(1) *Critère B : temps moyen de coupure par client, hors incidents exceptionnels.*

- ➢ Les investissements du concessionnaire dédiés à l'amélioration du réseau :
  - o Les investissements délibérés pour la performance et la modernisation du réseau hors compteur linky s'élèvent à 17 M€ en 2023 soit une augmentation de 121 % par rapport à 2022 (7.7 M€).
    L'obtention en 2021 par Enedis d'une enveloppe financière spécifique "reconstruction suite aux dégâts neige de novembre 2019", explique cette forte hausse.
    Le SDE07 reste très vigilant sur le niveau des investissements, insiste pour qu'ENEDIS maintienne une enveloppe financière importante et confirme que les travaux « dégâts neige » sont de plus en plus des investissements nécessaires.

- Consommation et raccordement nouveaux clients :
  - 1.777 TWh consommé, soit une diminution de 6.5 % par rapport à 2022.
  - 1 955 nouveaux consommateurs raccordés en 2023 au réseau, soit une progression de 0.9 % par rapport à 2022.

- Production et raccordement nouveaux producteurs :
  - 0.540 TWh produit, soit une baisse de 1.5 % par rapport à 2022.
    - Eolien : 0.265 TWh, -2.5 %.
    - Photovoltaïque : 0.196 TWh, +7.1 %
    - Hydraulique : 0.073 TWh, -12.5 %
    - Autres : 0.005 TWh -47.4 %
  - La production de la concession, représentent 30.4 % de la consommation (+ 1,6%).
  - 350 237 KVa de puissance de production installé, soit une augmentation de 6.9 % par rapport à 2022.
  - 2 527 raccordements d'installation de producteurs ont été réalisés cette année, pour une puissance de production de 22 942 KVa soit une diminution de 3.10% par rapport à 2022.

Aussi, il est proposé de prendre acte de la communication du compte rendu d'activité 2022 d'ENEDIS et EDF.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE GRDF POUR L'ANNEE 2023

Le Président informe l'assemblée que GRDF a présenté son compte rendu annuel des concessionnaires 2023 à l'occasion du Bureau Syndical du 1er juillet 2024.

Le compte rendu d'activité s'intitule « nouvelles données pour une nouvelle donne » conformément au Décret en vigueur. Ce CRAC, je vous le rappelle, a été établi dans la concertation afin de traduire des données utiles et d'approfondir le dialogue entre concédant et concessionnaire. Il rend ainsi mieux compte de :

- Patrimoine de la concession
- Gestion du réseau et de la clientèle
- Economie du service

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

- Les usagers de la concession :
  - 25 814 usagés, en baisse de 1.3% par rapport à 2022 (-339 usagers , -336 contrats T1/T2, -3 contrats T3 et contrats T4 stables)
  - 856 GWh d'énergie acheminée, en baisse de 42 GWh par rapport à 2022, (- 4.7 %). Cette baisse est en lien avec un hiver doux et une diminution du nombre de contrats.
  - Deux sites de production bio-gaz, d'une capacité de production de 15 GWh (1.5% des besoins de la concession).

- L'évolution technique du patrimoine

Le linéaire total du réseau s'établit à 682 Km de canalisations, en augmentation d'un Km.
Un réseau jeune et de bonne qualité malgré quelques linéaires sensibles :

- 5 314 m de réseau basse pression et 677 km de réseau moyenne pression.
- 393 ml m de réseaux en cuivre âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 47 ans. (longueur inchangée en 2023)
- 791 m de réseaux en fonte ductile âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 43,6 ans. (longueur inchangée en 2023)
- 393 ml m de réseaux en cuivre âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 47 ans. (longueur inchangée en 2023)
- 565 km de réseaux polyéthylène. (augmentation d'un km en 2023)

Ouvrages de branchement vulnérables (CPT) à quantifier, impact des risques retrait/gonflement des argiles et inondation à éclaircir par le concessionnaire.

Absence de base de données constituée pour les branchements individuels de la concession.

Une cohérence des ouvrages entre base technique et inventaire patrimonial à améliorer, en particulier :

- Connaissance des branchements individuels (report sur le plan).
- Connaissance des branchements colectifs (report sur le plan).
- Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock).
- La longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)

- Le compte d'exploitation :
  - Résultat net négatif en nette dégradation à -1 101 k€ (Rappel 2022 -196 k€), en forte baisse en lien avec la baisse de la consommation
  - Baisse des recettes d'acheminement 8 084 k€ (- 368 k€ soit -4.3%)
  - La concession pâti de la péréquation tarifaire à hauteur de 97 k€.

- Les travaux du concessionnaire :
  - Des investissements pour raccorder de nouveaux usagers de 224 k€ dont 84 k€ de remises gratuite de tiers (-121 %)
  - Des investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages de 231 k€ (-40%).
  - Des investissements pour déplacement d'ouvrages de 29 k€ (-19%).

- Surveillance et sécurité des ouvrages :
  - Linéaire de réseau à surveiller sur l'exercice : 227 km, sur un linéaire total de 682 km.
  - Linéaire surveillé sur l'exercice : 228 Km

- Signalements et incidents :
  - 271 incidents (-17.9%) sur ouvrages exploités par le concessionnaire, dont 239 incidents hors causes exogènes (malveillance, actes volontaires et dommages).
  - 364 usagers coupés, en hausse de 33 % par rapport à 2022

- Valorisation du patrimoine concédé sur zone historique :
  - Valeur brute de 68,8 M€ hors ouvrages interfaces clients dont 7 M€ de financement concédant via les remises gratuites de tiers

Signature du Président

Patrick COUDENE

Signature de la secrétaire de séance

Virginie BONNET-FERRAND